

De : [Accès à l'information - Mauricie](#)
À :
Objet : 200869564 - Demande d'accès à l'information
Date : 27 juin 2024 14:29:00
Pièces jointes : [2650, Sidbec Nord à Trois-Rivières.pdf](#)
[Avis de recours.pdf](#)
[image001.png](#)

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 27 mai dernier, concernant les propriétés situées au 2650, rue de la Sidbec Nord, et au 5825, boulevard Gene-H.-Kruger à Trois-Rivières.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande concernant la propriété située au 2650, rue de la Sidbec Nord à Trois-Rivières. En ce qui concerne la propriété située au 5825, boulevard Gene-H.-Kruger à Trois-Rivières, aucun document ne permet de répondre à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Bureau de la Mauricie / CD

Direction de l'accès à l'information

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

www.environnement.gouv.qc.ca



Le 7 novembre 2003

CERTIFICAT D'AUTORISATION

(article 22)

Tournage Beau Bois ltée
2650, rue de la Sidbec Nord
Trois-Rivières-Ouest (Québec) G8Z 4E1

N/Réf. : 7610-04-01-00289.01
200 067 622

Objet : Installation d'un dépoussiéreur à filtres

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 16 septembre 2003 et reçue dûment complétée le 29 septembre 2003, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Installation d'un dépoussiéreur à filtres à l'entreprise située au 2650, rue de la Sidbec Nord, dans la ville de Trois-Rivières.

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

-2-

N/Réf. : 7610-04-01-00289.01
200 067 622

Le 7 novembre 2003

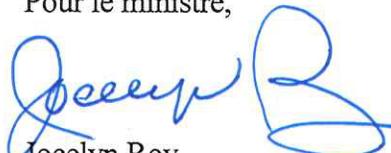
Le document suivant fait partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire « Demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement et/ou demande d'autorisation en vertu des articles 32 et 48 de la Loi sur la qualité de l'environnement », signé le 16 septembre 2003 par M. Guy Guitard.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ce document.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Jocelyn Roy

Directeur régional de la Mauricie

JR/RT/cs